

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**454<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 6 mai 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
Mme Diane Aubut, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller (a pris son siège à 19 h 48)  
M. Yves Vinette, conseiller

Est absente : Mme Diane Aubut, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2013-05-124** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**2013-05-125** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2013**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**2013-05-126** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

**5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013**

La conseillère Germaine Leboeuf demande qu'il soit spécifié que les pompiers choisiront des chemises à manche courte ou à manche longue.

La conseillère Germaine Leboeuf demande si la municipalité a reçu l'autorisation de la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'installation d'un kiosque dans le parc du pont et prendre des informations concernant les assurances de responsabilité de la municipalité.

**6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2013**

Aucune.

**7. Administration générale**

**7.1 : Dépôts de statistiques**

7.1.1 : Consommation électrique

7.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

**7.2 : Correspondance**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'avril.

**7.3 : Adoption des comptes**

**2013-05-127** Il est proposé et appuyé à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 420 965,93 \$.

Liste des comptes payés 261 120,05 \$;

Liste des comptes à payer 104 282,61 \$;

Liste des salaires 55 563,27 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**7.4 : Encaissements**

L'argent reçu au cours du mois d'avril est de 403 260,17 \$.

**7.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 31 mars 2013**

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 mars 2013 ont été transmis par courriel durant le mois d'avril à tous les membres du conseil municipal.

**7.6 : Vérification externe**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-04-087, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à trois firmes comptables pour la vérification comptable de la municipalité pour les années financières 2013,

2014 et 2015 suivant les exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 avril 2013, une seule soumission a été acheminée à la municipalité soit la société de comptables professionnels agréés Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. et se lit comme suit :

- 7 800 \$, plus les taxes applicables pour 2013;
- 8 100 \$, plus les taxes applicables pour 2014;
- 8 400 \$, plus les taxes applicables pour 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent la soumission avantageuse;

**2013-05-128** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la société de comptables professionnels agréés Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. suivant les coûts ci-dessus.

Adoptée.

#### **7.7 : Fête en l'honneur de Valérie Carpentier**

**2013-05-129** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 1 546,41 \$ taxes incluses pour la fabrication d'un panneau et d'une banderole pour féliciter la gagnante de La Voix soit Valérie Carpentier de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

#### **7.8 : Séance extraordinaire**

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal, le 27 mai prochain à 19 h 30; le directeur général préparera l'avis de convocation à cet effet.

#### **7.9 : Modification au site web**

**2013-05-130** Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 331,13 \$, taxes incluses pour l'ajout sur la page d'accueil, conception graphique d'un bouton, intégration et programmation d'une nouvelle section dédiée aux projets domiciliaires.

Adoptée.

### **8. Période de questions**

Aucune question.

### **9. Urbanisme et zonage**

#### **9.1 : Adoption du règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262**

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service»;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'il a été donné un avis de motion à la séance ordinaire du 4 mars 2013 dans le but d'adopter le règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-05-131** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2013-333.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les services divers dans les zones 148-C, 146-CR et 138-CR.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 148-C

La grille de spécifications de la zone 148-C est modifiée afin d'y autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 148-C est annexée au présent règlement.

Article 4 – Usages autorisés dans la zone 146-CR

La grille de spécifications de la zone 146-CR est modifiée afin d'y autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 146-CR est annexée au présent règlement.

Article 5 – Usages autorisés dans la zone 138-CR

La grille de spécifications de la zone 138-CR est modifiée afin d'y autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 138-CR est annexée au présent règlement.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

### **9.2 : Demande de dérogation mineure numéro 13-06**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 13-06, sur le lot 4 175 817, pour régulariser un lot pour correspondre à l'occupation réelle au sol et ajuster la limite arrière de la propriété suite à une correction après la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-05-132** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 13-06.

Adoptée.

### **9.3 : Demande de dérogation mineure 13-07**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 13-07, sur le lot 4 174 671, pour rendre conforme un bâtiment existant construction avec autorisation municipale ne respectant pas le règlement de zonage concernant la somme des marges latérales;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 30 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-05-133** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 13-07.

Adoptée.

### **9.4 : Demande de dérogation mineure 13-08**

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

## **10. Aréna**

### **10.1 : Permanence de la coordonnatrice des activités de l'aréna**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2012-08-250, la municipalité avait entériné la décision d'embaucher madame Fanny Gendre au poste de coordonnatrice des activités de l'aréna, suivant les conditions acceptées par le Syndicat canadien de la fonction publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail effectué par la coordonnatrice des activités de l'aréna;

- 2013-05-134** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que madame Fanny Gendre soit engagée au poste de coordonnatrice des activités de l'aréna comme employée régulière à temps partiel.

Adoptée.

### **10.2 : Autorisation de la signature d'entente entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et le Club senior**

- 2013-05-135** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser de maire Yvon Lafond et le directeur général à signer le protocole d'entente entre le Club local de hockey sénior et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la saison 2013-2014.

Adoptée.

### **10.3 : Changement de porte ou achat coupe bordure**

CONSIDÉRANT QUE la porte arrière de l'aréna est en mauvais état et que le conseil municipal juge important de la faire changer et de reporter l'achat de certains équipements;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 000 \$ a été prévu dans les prévisions budgétaires 2013 pour effectuer le changement de cette porte;

- 2013-05-136** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à demander des soumissions pour le changement de cette porte.

Adoptée.

## **11. Loisirs**

### **11.1 : animateur/animateur en chef du service d'animation estivale**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-04-092, la municipalité a publié une offre d'emploi comme animateur/animateur en chef du service d'animation estivale;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des entrevues et que le comité a fait ses recommandations;

- 2013-05-137** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'engager madame Cindy Montplaisir ou Cynthia Massicotte suivant la confirmation de subvention emploi /été Canada;

QUE la personne qui ne sera pas nommée comme animatrice en chef sera animatrice d'animation estivale.

Adoptée.

### **11.2 : animateur/animateur du service d'animation estivale**

Voir la résolution numéro 2013-05-137.

### **11.3 : Surveillant(e) piscine et cours de natations**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-04-093, la municipalité a publié une offre d'emploi comme surveillant(e) piscine et cours de natations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu de candidature;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire a fait plusieurs démarches dans le but de trouver des candidat(e)s;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Marineau offre de donner quatre avant-midi par semaine, des cours de natation sans la reconnaissance Croix-Rouge officielle, pendant cinq semaines et deux après-midi, en surveillance de piscine pendant huit semaines;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de 2 472 \$;

**2013-05-138** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition et d'accepter la proposition de madame Stéphanie Marineau au montant de 2 472 \$.

Adoptée.

### **11.4 : Responsable Coopérative jeunesse de services**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2013-04-094, la municipalité a demandé de publier une offre d'emploi comme responsable de la Coopérative jeunesse de services;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'engagement de madame Ariane Gagnon;

**2013-05-139** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'engager madame Ariane Gagnon comme responsable de la Coopérative jeunesse de services pour la saison 2013.

Adoptée.

### **11.5 : Filtreurs à piscine**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a demandé une soumission par invitation chez Launier & Fils pour le changement des filtreurs de la grande piscine;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé au montant de 2 883,30 \$, taxes comprises est jugé acceptable;

**2013-05-140** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à transmettre un bon de commande à Launier & Fils.

Adoptée.

### **11.6 : Buts soccer**

CONSIDÉRANT la demande de la FC des Chenaux pour que la municipalité acquière deux buts de soccer senior en acier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu de soumission, le conseil municipal demande de lui faire parvenir des soumissions par courriel et les membres du conseil donneront leur accord sur les soumissions reçues, s'il y a lieu.

#### **11.7 : Achat de chandails (SAE et Rendez-vous péradien)**

**2013-05-141** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de t-shirts pour le service d'animation estivale au montant de 804,71 \$, taxes incluses, et les t-shirts pour le Rendez-vous péradien au montant de 905,43 \$, taxes incluses.

Adoptée.

### **12. Service incendie**

#### **12.1 : Schéma de couverture en incendie**

**2013-05-142** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour la participation d'une rencontre d'information sur le schéma de couverture de risque en incendie qui aura lieu le 29 mai prochain, à la MRC des Chenaux.

Adoptée.

#### **12.2 : Matrice, broderie et écussons**

**2013-05-143** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires et la fabrication d'une matrice pour la préparation de broderie et écussons qui seront installés sur leur chemise, au coût de 252,83 \$, taxes incluses.

Adoptée.

### **13. Fête nationale**

#### **13.1 : DJ Reedo**

**2013-05-144** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires de 350 \$ pour le DJ Reedo lors de la soirée pour la fête nationale.

Adoptée.

#### **13.2 : Location d'un chapiteau**

**2013-05-145** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 804,83 \$, taxes incluses pour la location d'un chapiteau de l'entreprise Chapiteaux des Chenaux.

Adoptée.

#### **13.3 : Feux d'artifice**

**2013-05-146** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires au montant de 2 874,38 \$, taxes incluses pour les feux d'artifice pour la compagnie Feux d'Artifice Orion.

Adoptée.



#### **14. Cession de terrain rue Suève**

Le directeur général informe que le terrain situé au 41 rue de Suève pourrait être remis gratuitement en partie par les propriétaires actuels; des informations seront prises en mai 2013.

#### **15. Route des Hivon**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 3 juin prochain.

#### **16. Traverse Ruisseau Gendron**

- 2013-05-147** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Pluritec pour les relevés, plans et devis, gestion de l'appel d'offres et assistance technique au chantier au montant de 19 373,29 \$, taxes incluses, pour la traverse d'aqueduc dans le ruisseau Gendron.

Adoptée.

#### **17. Mise aux normes de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite régler le dossier Pronex excavation inc. par arbitrage;

CONSIDÉRANT QU'une dernière tentative pourrait avoir lieu et que les Consultants Mésar proposent trois représentants au montant de 189 \$, l'heure;

- 2013-05-148** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition dans le but d'éviter l'arbitrage.

Adoptée.

#### **18. Recouvrements**

##### **18.1: Rue Rivard**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure de la propriétaire située au 210, rue Rivard suite à un blocage et refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 8.3 du règlement de construction numéro 2008-264, il est écrit que les eaux souterraines et pluviales évacuées par un drain français doivent être dirigées dans un fossé de drainage ou dans un puits perdu;

CONSIDÉRANT la certitude des employés municipaux que le drain est relié au tuyau d'égout donc non conforme à l'article 8.3, du règlement de construction 2008-264;

- 2013-05-149** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'informer de la non-responsabilité de la municipalité sur ce dossier et que copie du règlement de construction soit transmis à la demanderesse.

Adoptée.

## **18.2: Rue Mgr Lafèche**

CONSIDÉRANT la mise en demeure de la compagnie d'assurance de la propriétaire du 181, rue de la Fabrique, suite à des problèmes d'égout;

CONSIDÉRANT QU'un employé municipal a été témoin du changement du tuyau d'égout sur la propriété de l'assurée puisque l'ancien était plein de racines d'arbre;

- 2013-05-150** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité informe la compagnie d'assurance de la non-responsabilité de la municipalité sur ce dossier.

Adoptée.

## **19. Journée de la famille**

### **19.1 : Autorisation de crédit**

- 2013-05-151** Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à payer les comptes de la Journée de la famille qui seront remboursés par le comité organisateur après l'activité du 26 mai prochain, dont un montant de 1 414,19 \$, taxes incluses, à Proludik pour des modules gonflables et un montant de 1 379,70 \$, taxes incluses, à Gestion K.A.P. inc. pour location de karts à pédales.

Adoptée.

### **19.2 : Dépôt du plan d'action 2014-2016 – Politique familiale et municipalité amie des aînés**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 27 mai prochain.

## **20. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 PIQM**

- 2013-05-152** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 PIQM au montant de 68 355 \$ qui a servi à effectuer les travaux en alimentation du Rapide Sud.

Adoptée.

## **21. Demande de soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver**

Ce sujet est reporté à la séance extraordinaire du 27 mai prochain.

## **22. Demande de soumissions pour travaux de pavage et pièces d'asphalte**

- 2013-05-153** Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité demander des soumissions par invitation à Construction & Pavage Portneuf inc., Lebel Asphalte et Maskimo Construction inc. pour la réparation de pièces d'asphalte suivant la liste préparée par le chef d'équipe et sujette à modification suivant les crédits disponibles; le prix demandé pour les pièces est en tonne métrique;

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 30 mai 2013, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 3 juin 2013.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 22 juin 2013.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

### **23. Demande de soumissions pour l'achat d'une autopompe-citerne**

Ce sujet est reporté à la séance extraordinaire du 27 mai prochain.

### **24. Emplois étudiants pour l'entretien des espaces verts et parcs**

La conseillère Germaine Leboeuf et le directeur général feront les entrevues pour rencontrer les quatre candidats le 8 mai prochain et soumettront aux membres du conseil leur recommandation.

### **25. Domaine seigneurial Sainte-Anne**

#### **25.1 : Bac de récupération**

**2013-05-154** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat d'un bac de récupération qui sera installé au Domaine seigneurial Sainte-Anne.

Adoptée.

#### **25.2 : Plancher de la toilette**

**2013-05-155** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour refaire le plancher de la toilette dont les travaux seront faits par les employés de la municipalité.

Adoptée.

### **26. Ligne téléphonique centre communautaire**

#### **26.1 : Abrogation de la résolution numéro 2013-04-109**

**2013-05-156** Il est proposé par Mario Charest, appuyé Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2013-04-109.

Adoptée.

#### **26.2 : Demande à la Fadoq – Les Blés d'Or**

**2013-05-157** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de demander à la Fadoq Les Blés d'Or de laisser à leur nom le numéro de téléphone 418 325-2216 et que la municipalité s'engage à verser au début de chaque année le montant versé à Télus pour l'année complète;

QUE le directeur général soit autorisé après l'accord de la Fadoq Les Blés d'Or à verser un montant de 203,31 \$ pour les mois d'avril à décembre inclusivement.

Adoptée.

## **27. Pratique protection civile**

**2013-05-158** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le ministère de la Sécurité publique à venir faire une pratique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui sera simulée un événement climatique avec retombés anthropiques; la municipalité devra être informée à l'avance de cette simulation.

Adoptée.

## **28. Plan mesure d'urgence**

**2013-05-159** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de retenir les services de monsieur Martin Légaré pour mettre à jour le plan des mesures d'urgence de la municipalité en collaboration avec la Sécurité civile.

Adoptée.

## **29. Protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et l'Association de développement industriel et commercial**

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

## **30. Entente relative au développement domiciliaire sur la rue Du Tremblay**

Le maire Yvon Lafond donne de l'information suite à une rencontre qu'il a eue avec les développeurs domiciliaires de la rue Du Tremblay.

## **31. Demandes diverses**

### **31.1 : Club de baseball Senior les Mustangs de La Pérade**

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution financière pour le Club de Baseball Senior les Mustangs de La Pérade;

**2013-05-160** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200 \$ pour une commandite au Club de Baseball Senior La Pérade, saison 2013.

Adoptée.

### **31.2 : Association des Clubs de Patinage Artistique de la Mauricie**

**2013-05-161** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits de 100 \$ à l'Association des Clubs de Patinage Artistique de la Mauricie (ACPAM) pour offrir des bourses lors de son gala des lauréats régionaux qui aura lieu le 11 mai prochain.

Adoptée.

### **31.3 : Le Tour Capitales2**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage déposée à la table du conseil municipal;

**2013-05-162** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le passage à Sainte-Anne-de-la-Pérade, du peloton de cyclistes du Tour Capitales2 en date du 18 septembre 2013. Le tout conditionnellement à ce que la sécurité soit respectée, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité face à cet événement.

Adoptée.

#### **31.4 : Grand défi Pierre Lavoie au secondaire**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage déposée à la table du conseil municipal;

**2013-05-163** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le passage à Sainte-Anne-de-la-Pérade, du peloton de cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie en date du 15 juin 2013. Le tout conditionnellement à ce que la sécurité soit respectée, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité face à cet événement.

Adoptée.

#### **31.5 : Corps de cadets 2896 Saint-Marc**

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

#### **31.6 : Société Parkinson**

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

### **32. Publicité**

**2013-05-164** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à acheter de la publicité pour un montant de 281,69 \$, taxes incluses dans le cahier spécial Tourisme 2013, du quotidien Le Nouvelliste.

Adoptée.

### **33. Achat et installation de panneaux de rues**

**2013-05-165** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour le changement de poteaux, attaches et indicateurs des noms de rues à partir des sorties d'autoroute 40 jusqu'à la route 138; du côté est de la route 138 jusqu'à la rue Du Tremblay et du côté ouest de la route 138 jusqu'à la 10<sup>e</sup> avenue.

Adoptée.

### **34. Achat d'une table de conférence**

**2013-05-166** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de quatre tables de 30'' x 6' au montant de 206,91 \$, taxes incluses qui seront installées dans la salle municipale, au 2<sup>e</sup> étage.

Adoptée.

### **35. Autres sujets**

#### **35.1 : Étude récréotouristique**

Le maire informe que tous ceux qui ont investi dans l'étude récréotouristique seront remboursés à environ 50 % de leur investissement.

#### **35.2 : Défibrillateur**

Le directeur général prendra des informations dans le but que la municipalité bénéficie du plan d'aide fédéral qui vise à l'installation de défibrillateur dans les arénas et toutes autres installations de loisirs.

### **36. Rapport de comité**

Aucun.

### **37. Période de questions**

Aucune.

### **38. Clôture de la séance**

**2013-05-167** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 44.

Adoptée.

---

Yvon Lafond,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Lafond, maire